

## Dossier de presse

12 mai 2015

**Centre de Presse**  
10, Quai Antoine 1<sup>er</sup> - BP 458  
MC 98011 Monaco Cedex  
Tel : (+377) 98 98 22 22  
Fax : (+377) 98 98 22 15  
presse@gouv.mc  
[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)



Retrouvez les actualités du Gouvernement Princier . *Find out about the latest official Government news and information*

MONACO  INFO HD

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)

 @GvtMonaco

MONACO  CHANNEL

## Actions du Gouvernement Princier suite au séisme au Népal

(Discours de M. Gilles Tonelli)

Comme vous le savez, le samedi 25 avril le Népal a été frappé durement par un séisme de magnitude 7.8. Les jours qui suivirent plus d'une vingtaine de répliques ont été enregistrées. Le dernier bilan provisoire fait état de plus de 7000 morts, des milliers de blessés et de personnes disparues et plus de 8 millions de sinistrés.

La Principauté partage bien évidemment la compassion internationale qui s'est manifestée après ce terrible désastre.

Pour faire face aux premières urgences, l'organisation Médecins du Monde, partenaire de la Direction de la Coopération Internationale, spécialisé dans les interventions d'urgence de ce type, a depuis les premières heures du séisme déployé son antenne déjà présente au Népal.

L'organisation assure des urgences chirurgicales l'approvisionnement rapide en médicaments et en matériels pour la réalisation de consultations médicales sur les sites d'hébergements provisoires de la population, et renforce la surveillance épidémiologique. 90.000 bénéficiaires sont d'ores et déjà pris en charge.

Monaco a alloué à Médecins du Monde une aide d'un montant de 60.000 euros.

Par ailleurs la Croix-Rouge monégasque a débloqué en urgence la somme de 50 000 francs Suisses à destination de la Fédération Internationale de la Croix Rouge, le mouvement étant également déjà sur place avec une équipe opérationnelle importante. Des kits d'hygiène, du sang et du matériel médical sont fournis aux populations, et la Croix Rouge s'est déployée notamment dans les zones isolées où les villageois attendaient des secours.

Le Gouvernement Princier a alloué également à la Fédération Internationale de la Croix Rouge un montant de 45.000 euros équivalent à l'aide de la Croix Rouge Monégasque.

Le Gouvernement Princier a ainsi décidé d'allouer une aide totale de 105.000€ en faveur de la population népalaise affectée par le séisme.

Au-delà de cette aide d'urgence, Monaco a été particulièrement impliqué dans cette tragédie car une mission humanitaire monégasque composée de vingt-neuf personnes originaires de Monaco ou de sa région était présente au Népal au moment du séisme.

Ils ont tous été rapidement regroupés à Katmandou puis rapatriés par divers vols au départ de Katmandou entre le lundi 27 et le mercredi 29 avril. Tous sont sains et saufs et de retour en Principauté.

Cette situation a conduit le Gouvernement à s'interroger sur les procédures à adopter lors de la survenance d'une catastrophe dans un pays où des personnes de Monaco seraient présentes en mission humanitaire. Il a donc décidé de mettre en œuvre les moyens suivants à destination des Organisations Non Gouvernementales monégasques.

Une base informatique va être créée et sera accessible aux ONG et aux responsables de permanence. Cette base comprendra la liste exhaustive des responsables des ONG qui envoient des personnes en mission avec leur nom et numéro de téléphone portable.

Pour chaque mission, l'ONG concernée devra indiquer dans la base :

- l'itinéraire et les dates ;
- le nom et le téléphone des personnes parties de la mission ;
- l'indication de leur inscription sur le portail français « Ariane » ;
- le nom et le téléphone des personnes à prévenir en cas de problème ;
- le numéro de téléphone satellitaire le cas échéant.

Des démarches sont actuellement entreprises auprès d'une assurance spécialisée afin de parvenir à assurer annuellement les membres des ONG en mission avec un contrat global à la charge de l'Etat. Il s'agira également d'assurer des formations pour ces membres d'ONG et les fonctionnaires concernés.

Une réunion sera prochainement organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération avec lesdites ONG pour les tenir informer des nouvelles dispositions en cas de catastrophe à l'étranger et, le cas échéant, de la souscription par l'Etat d'une assurance à leur bénéfice.

Le Département de l'Intérieur organise à partir des dispositions du plan « Ormose » un « Plan Catastrophe à l'Etranger » (PCE) plus souple que le plan interne, qui prendra la main dès l'activation par le responsable de permanence.

Les responsables de ce PCE auront notamment pour mission d'informer les familles et la presse, de suivre l'évolution de la situation avec l'assureur et les autorités françaises de référence et de faciliter le rapatriement.

Ces mesures seront rapidement rendues opérationnelles en souhaitant bien entendu ne pas avoir à les mettre en œuvre.

- + communiqué aide d'urgence au Népal
- + communiqué retour du Népal

## « 2015 Année de la Russie à Monaco » : point d'étape au 12 mai 2015

L'opération intitulée "2015 Année de la Russie à Monaco" a été décidée par SAS le Prince Souverain fin 2013 et annoncée officiellement début 2014.

Les organisateurs publics et privés d'évènements en Principauté ont été invités à participer à ce très grand projet et, lors d'une conférence de presse tenue le 24 octobre dernier au Musée Océanographique, les Autorités monégasques ont pu annoncer que 130 manifestations et initiatives allaient composer l'Année de la Russie sur notre territoire.

A ce jour ce chiffre est monté à 143.

Il faut souligner tout particulièrement la mobilisation et l'engouement suscités par cette opération qui permet de rappeler les liens existants entre la Russie et Monaco depuis 150 ans mais aussi de mettre en valeur leur diversité, bien entendu principalement sur le plan culturel mais aussi dans les domaines historique, éducatif, scientifique, économique, sportif, associatif, gastronomique, de la mode et des disciplines de l'esprit.

L'inauguration de « 2015 Année de la Russie à Monaco » été marquée le 19 décembre dernier par la venue des Ballets du Bolshoi qui ont présenté « La Mégère apprivoisée » sur une mise en scène et une chorégraphie de Jean-Christophe Maillot. Ce spectacle a parfaitement illustré la collaboration artistique entre la Fédération de Russie et la Principauté.

Depuis le début de cette année, 32 évènements ont déjà eu lieu.

Parmi ceux qui marqueront les prochains mois en Principauté :

- L'Opéra « Iolanta » 21 juin au Grimaldi Forum (avec Anna Netrebko),
- L'exposition "Les Grimaldi et les Romanov" au Palais Princier" (à partir du 10 juillet)
- L'exposition "De Chagall à Malevitch, la révolution des avants-gardes" au Grimaldi Forum (à partir du 12 juillet)
- Le premier concert dans la Cour d'Honneur du Palais le 19 juillet avec le chef d'orchestre Valery Gergiev.

**La clôture de « 2015 Année de la Russie à Monaco » interviendra le 17 décembre.**

Un Forum organisé par la Chambre de Développement Economique de Monaco sera organisé dans la journée, en collaboration avec 3 organisations professionnelles russes (RSPP, Business Russia et Chambre de Commerce et d'Industrie de Russie), et verra notamment la signature d'accords de collaboration.

Le soir aura lieu à la Salle Garnier un concert avec le pianiste Denis Matsuev, qui sera accompagné par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Ce concert sera suivi par un diner de gala donné à la Salle Empire de l'Hôtel de Paris.

Pour mémoire, l'Année de la Russie en Principauté a bénéficié du partenariat officiel de 5 sociétés :

- le Groupe Moët-Hennessy
- la SBM
- GPB Global Resources (filiale de GazProm)
- la banque Julius Baer
- Orezza (fabricant et distributeur d'eaux minérales)

Par ailleurs GPB Global Resources a accepté d'être le sponsor de la Soirée de clôture.

## Ouverture d'une page Facebook du Gouvernement Princier

### Une présence digitale nécessaire et réussie

En Janvier 2012, le Gouvernement Princier a lancé son compte Twitter afin d'être présent dans l'univers des réseaux sociaux.

La mise en place de cet outil s'est inscrite dans le cadre du développement d'une nouvelle gouvernance numérique et dans le cadre des efforts de communication entrepris depuis plusieurs années pour changer l'image de Monaco grâce notamment à une campagne institutionnelle.

Après 3 ans de mise en oeuvre, le bilan est positif : le compte Twitter du Gouvernement affiche plus de 15 800 abonnés dans sa version française et 3 800 dans sa version anglaise (lancée en janvier 2014).

L'objectif de développement de notre audience a été atteint avec une progression constante du nombre de followers et la publication de tweets au contenu varié reflétant l'ensemble des actions menées par le gouvernement.

### Le déploiement sur Facebook, une suite logique

Après Twitter qui a permis de toucher une cible d'influenceurs et de leaders d'opinion pour démontrer par la « preuve » quelles sont les réalités de la Principauté de Monaco, le déploiement sur Facebook apparaît comme une suite logique pour renforcer l'écosystème digital du Gouvernement en s'orientant vers le réseau social N°1.

Facebook est en effet le réseau social le plus connu et le plus utilisé dans le monde : 1, 32 milliard d'utilisateurs.

Après un fort succès auprès du grand public puis des professionnels, Facebook est utilisé aujourd'hui par de nombreux gouvernements et entités publiques dans le cadre de leur communication institutionnelle. Il est devenu un des outils de communication incontournables sur Internet.

Facebook est un, réseau de proximité entre une institution et son public qui engage une relation privilégiée. De plus, on peut noter que les résidents monégasques sont très présents sur Facebook (*un taux de pénétration de 80% vs la France 42%*). C'est donc un moyen privilégié pour pouvoir interagir avec eux.

Le Gouvernement Princier a donc souhaité créer une page dédiée afin de proposer un contenu en adéquation avec les attentes des utilisateurs, ainsi que des applications spécifiques pour relayer l'actualité de la Principauté et échanger simplement avec les futurs fans.

La page Facebook est intégrée aux autres dispositifs numériques : Twitter, portail internet et MC Channel.

### **Pour quels objectifs ?**

Mettre en avant les actions du Gouvernement

Informers sur l'actualité de la Principauté

Créer une relation d'échange et de proximité avec nos cibles

### **Pour quelles cibles ?**

Les résidents

Les pendulaires

L'international (expatriés, amoureux de la Principauté à travers le monde, ...)

### **Notre positionnement**

Etre une institution à l'écoute des besoins de ses usagers où qu'ils se trouvent

Apporter un contenu dédié, à la fois pratique et informatif, sur ce support relationnel privilégié

Renforcer la notion de proximité et de services

### **[Ouverture de la page le 12 mai 2015 sur facebook.com/GvtMonaco](https://www.facebook.com/GvtMonaco)**

## Focus sur la Division de Police Urbaine de la Direction de la Sûreté Publique

Afin d'assurer un haut niveau de sécurité en Principauté, la Direction de la Sûreté Publique doit adapter son organisation et ses moyens à l'évolution de la délinquance et aux besoins résultant du dynamisme évènementiel de Monaco.

En effet, en 2014, la remontée de l'ASM-FC en Ligue 1 et son accession à la Ligue européenne des champions, couplée à l'organisation de manifestations majeures comme la 83<sup>e</sup> Assemblée Générale d'Interpol et la 127<sup>e</sup> session du Comité International Olympique, ont généré un accroissement sensible du nombre de services d'ordre, impliquant une mobilisation plus forte des personnels de la Sûreté publique.

Ces charges importantes, qui ont fait de 2014 une année hors normes, ont dû être gérées en plus des services d'ordre plus classiques, tels que le grand prix historique, le grand prix automobile de F1, le tournoi de tennis, le festival du cirque, événements dont la renommée internationale n'est plus à démontrer.

Ainsi, près de 520 services d'ordre ont été organisés en 2014, contre 465 en 2013, soit une augmentation substantielle de 11,4 %. Cet engagement s'est traduit par une progression conséquente du nombre « d'heures fonctionnaires » passé de 27 868 heures en 2013, à 44 420 heures en 2014, en raison notamment de l'allongement et de la complexité des dispositifs mis en place, le nombre moyen de policiers impliqués dans ces différents services d'ordre passant, quant à lui, de 10 à 13, soit une augmentation de 30 %.

Aussi, l'année 2014 a été marquée par une réorganisation des Unités Opérationnelles en Tenue – fortes de 241 fonctionnaires de Police – de la Division de Police Urbaine, dans le double objectif de renforcer la visibilité de la Sûreté Publique sur l'espace public et de développer plus encore l'aspect préventif de ses missions.

Ainsi, au bénéfice de cette réforme, un accroissement significatif de l'activité générale de cette division a pu être conduit (+9 %), avec notamment une présence policière sur la voie publique renforcée, avec une légère progression de plus de 2% du temps d'occupation de la voie publique.

D'un point de vue opérationnel, les missions de la Division de Police Urbaine se sont notamment concrétisées en 2014, par :

- la poursuite des actions de répressions des infractions au stationnement et celles liées à la circulation, avec une hausse de près de 5% des avis de contraventions émis ;
- une augmentation significative de la présence policière aux points frontières de la Principauté, dans le cadre de la prévention et de la sécurité générale, avec une progression de 7% des contrôles d'identité de la population flottante ;



- un accroissement de 28% du nombre d'arrestations, ce qui illustre la très bonne réactivité des personnels, tant sur le plan de l'initiative que sur celui de la réponse donnée aux diffusions de signalements et de recherches ;
- une intensification des contrôles routiers, avec une hausse de 13% des contrôles de deux-roues, catégorie d'usagers particulièrement impliqués dans les accidents de circulation, et une augmentation de près de 12% de ceux des véhicules légers.

L'organisation mise en œuvre en 2014 a pleinement contribué à la prévention et donc à la diminution du nombre de faits constatés dans les statistiques de la délinquance. Ceci met en lumière une évolution notable des méthodes de travail, couronnée de succès et sanctionnée par les très bons résultats obtenus.

Elle contribue également au bilan encourageant en matière de sécurité routière qui a été publié au début 2015. Dans ce domaine, la répression des infractions graves au code de la route apparaît porter ses fruits, au travers de la modification des comportements routiers observés. Conformément à l'objectif prioritaire que constitue la sécurité routière pour le Gouvernement Princier, cette mission doit être poursuivie en 2015.

Par ailleurs, le recul sensible, - 21 % par rapport à l'année précédente, de l'indicateur du taux d'absence des agents, tout motifs confondus, illustre qu'au gré de la réforme engagée, la motivation et l'investissement des personnels de la Division de Police Urbaine, sont demeurés forts et pérennes.

En 2015, la réforme engagée devra être consolidée afin que les résultats demeurent conformes à la mission première de la Direction de la Sûreté Publique : assurer la sécurité des personnes et des biens et la garantir par une politique de prévention affirmée, fondement même de la sécurité générale en Principauté.

## DISPOSITIF ALLO PARENTS

Le Gouvernement se réjouit des excellents résultats de nos établissements scolaires. Pourtant, derrière les chiffres d'une jeunesse qui paraît avoir tout pour réussir, se cache une réalité parfois souterraine plus contrastée dans certaines familles qui éprouvent de grandes difficultés à garder le contact avec leurs enfants.

Force est de constater que dans certains cas toujours trop nombreux, même si la situation de Monaco est privilégiée par rapport à la plupart des pays, les seuils d'alerte sont dépassés : nous parlons de troubles du comportement, particulièrement chez les adolescents, nous parlons d'addictions, nous parlons même, dans les cas extrêmes, de délinquance.

A un degré moindre, de plus en plus de familles, et elles sont nombreuses à dire qu'elles sont déboussolées, éprouvent d'énormes difficultés à simplement « garder le contact » avec leurs enfants.

Cette perte de dialogue peut, la plupart du temps, être réglée par les remarquables équipes pédagogiques autour de l'Éducation Nationale, ainsi que par les équipes tout aussi efficaces de travailleurs sociaux du Service Social de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

Ainsi, des moyens importants existent d'ores et déjà aujourd'hui, pour les situations connues des Services et pour lesquelles il est impératif de mettre en œuvre un suivi spécifique. Je citerai notamment :

- l'Assistance Educative en Milieu Ordinaire (AEMO) ordonnée par le Juge et qui permet aux travailleurs sociaux d'accompagner les familles dans un processus de reconstruction ;
- le Dispositif d'Education Spécialisé et Individualisé (DESI), qui permet une prise en charge scolaire de certains jeunes dans une structure dédiée, pour une période donnée ;
- le Foyer de l'enfance Princesse Charlène.

Il est aussi paru primordial de mettre en place un volet d'actions à caractère préventif, notamment en permettant l'intervention, dans les établissements scolaires, de médecins du CHPG, ainsi que d'agents de la Sûreté Publique sur des problématiques spécifiques (consommation de stupéfiants, d'alcool, de tabac, etc.).

Egalement, depuis 2013, la Division Action Sociale de la DASS propose aux familles en difficulté, un suivi socio-éducatif appelé « *suivi des familles* », qui permet à une assistante sociale et à un

éducateur spécialisé de leur apporter aide et soutien, lorsque ces familles sont confrontées à des difficultés avec leurs enfants.

Il s'agit d'une démarche volontaire des familles, qui fait l'objet d'un contrat d'objectifs signé par elles.

Depuis la création du dispositif, 28 familles se sont adressées à la Division Action Sociale pour bénéficier de ce soutien.

C'est auprès des parents, et toujours à titre préventif, que le Gouvernement Princier a décidé de poursuivre sa mobilisation.

C'est pour cela que le Département des Affaires Sociales et de la Santé met en place aujourd'hui un dispositif d'écoute préventif, anonyme et gratuit, auprès des parents, qui se trouvent souvent démunis auprès de leur enfant et que sera lancé dès cette après-midi à 16 heures ce dispositif appelé : ALLO PARENTS

Il s'agit d'un numéro vert, le 8000 22 22

Deux psychologues rattachées à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale assureront un accueil téléphonique gratuit, en garantissant bien entendu l'anonymat des personnes qui le souhaitent.

ALLO PARENTS est ouvert du mardi au vendredi, de 16h00 à 20 h 00, ce qui permettra aux parents de joindre les psychologues plus tranquillement après le travail, et, le cas échéant, de leur permettre de parler directement avec les jeunes.

Ce dispositif n'a pas pour ambition de régler toutes les situations, mais c'est une initiative qui permettra, de manière simple et immédiate, d'apporter une écoute, de donner les premiers conseils indispensables, de rassurer les parents, et, éventuellement, de les orienter vers d'autres accompagnements ou mesures à prendre.

Un bilan sera réalisé après quelques mois d'activité de ce Numéro, afin d'envisager des améliorations, ou plus largement d'autres dispositifs d'accompagnements.

*Quelle est la première partie de la politique, demandait Michelet, le grand historien. L'éducation. La seconde ? L'éducation. La troisième ? L'éducation.*

En faisant de la prise en charge des mineurs en situation de rupture éducative ou familiale une priorité, le Gouvernement Princier se donne ainsi les moyens d'être au cœur de ses missions au service de toutes les familles de Monaco.

## Résultats des Caisses Sociales de Monaco

Voici un rapide aperçu des résultats définitifs des Caisses Sociales de Monaco, qui ont été communiqués au mois de mars dernier.

Parmi les faits marquants : les 4 Organismes finissent tous leur exercice comptable 2013-2014 sur des résultats positifs, voire exceptionnels pour 2 d'entre eux.

Les 2 organismes dédiés aux travailleurs indépendants (CAMTI et CARTI) enregistrent une nouvelle amélioration de leur situation par rapport à l'exercice 2011/2012 et finissent respectivement à leur plus haut niveau historique (avec respectivement +1,9 M€ et +2,2 M€ d'excédent).

Ces résultats sont notamment le fruit de l'augmentation remarquable de l'effectif cotisant avec environ 260 travailleurs indépendants supplémentaires, soit une hausse d'un peu plus de 7% des cotisants.

La Caisse de Compensation des Services Sociaux termine quant à elle sur un résultat global excédentaire de +9.2M€, en dépit d'un ralentissement de l'évolution des salaires taxés et d'une forte progression des charges techniques imputable notamment à l'impact de l'ouverture en février 2013 du Centre Rainier III, mais aussi à l'amélioration des prestations médicales et familiales.

Enfin, s'agissant de la Caisse Autonome des Retraites, le déficit de l'activité principale passe quant à lui à -5.7M€ et il est important de souligner que si nous n'avions rien fait, en 2012, comme certains nous le demandaient, le déficit du régime général se serait encore plus fortement creusé pour atteindre -24M€ au cours de l'exercice passé, ce qui nécessiterait déjà un prélèvement sur le capital du Fonds de réserve de l'Organisme.

Pour autant, le résultat global du régime atteint 23M€, grâce aux revenus immobiliers et aux produits du fonds de réserve, en baisse de 3.5M€ par rapport à 2012-2013, en raison du ralentissement de la progression des heures travaillées (+1,3% contre +2%).

La situation de la CAR, grâce à la réforme, reste donc satisfaisante et son avenir peut être envisagé sereinement, sans qu'il soit nécessaire pour le moment d'augmenter les cotisations, comme le permet la Loi de septembre 2012.

## La réforme du permis de conduire monégasque

### La réforme du permis de conduire monégasque

Le Gouvernement a engagé une réforme du permis de conduire afin de rendre la réglementation monégasque conforme aux dispositions de la Convention de Vienne sur la circulation routière, et de l'Accord européen la complétant, auxquels la Principauté est Partie. Ce texte entrera en vigueur le 15 juin prochain, au travers de la publication d'une Ordonnance Souveraine et de ses Arrêtés Ministériels d'application.

#### Aucune obligation de changer son permis de conduire

La mise en œuvre de ce nouveau permis n'entraîne pas l'obligation pour tous les conducteurs de changer leur permis. Toutefois, ceux qui conduisent un deux-roues de 125 cm<sup>3</sup> avec leur permis de voiture (B), les conducteurs de tricycles à moteur et les titulaires d'un permis B+E en cours de validité (remorque de plus de 750 kg) auront intérêt à changer leur document de permis pour bénéficier des modifications intervenues dans les catégories concernées.

#### La suppression de l'équivalence permis voiture (B) pour la conduite d'un deux-roues jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>

Cette réforme prend en compte la progressive disparition de la tolérance, en circulation internationale, de l'équivalence permettant au titulaire d'un permis voiture (B) de conduire un deux-roues d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup>.

Les usagers qui souhaitent conduire un deux-roues jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> en dehors du territoire monégasque, conformément aux accords internationaux en vigueur, devront être titulaires d'un permis A1 (motocyclettes jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> ou tricycles à moteur d'une puissance inférieure ou égale à 15 kilowatts) et non d'une équivalence.

Les personnes titulaires d'un permis B en cours de validité peuvent obtenir un permis A1 après vérification de leurs connaissances des règles de circulation spécifiques à cette catégorie et de leur aptitude au pilotage:

- a) soit sur justification de l'assurance d'une motocyclette légère pendant au moins un an au cours d'une période de cinq ans précédant la demande.
- b) soit par la réussite d'une épreuve pratique de contrôle

Plus d'infos : <http://service-public-particuliers.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto/Permis/Obtenir-le-permis-A1-par-validation-des-acquis>

#### La conduite des tricycles à moteur avec un permis A et non plus avec un permis B

Jusque-là, les tricycles et en particulier les scooters à trois roues symétriques pouvaient être conduits avec les permis quadricycles (B1) et voiture (B). Pour éviter que les conducteurs ne se trouvent, subitement, dans l'impossibilité d'utiliser leur propre véhicule, les personnes justifiant de l'assurance d'un tricycle d'une puissance supérieure à 15 Kw pendant 6 mois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pourront obtenir un permis A, avec restriction d'usage aux tricycles à moteur. Les permis de catégorie B délivrés avant l'entrée en vigueur de l'Ordonnance Souveraine le 15 juin 2015 permettent la conduite des tricycles à moteur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016.

Pour les véhicules d'une puissance inférieure, se référer aux règles précédentes, lesquelles sont transposables aux tricycles. Si le justificatif d'assurance porte sur un tricycle à moteur ou que le permis est passé sur un tel tricycle, le permis A1 obtenu portera une mention restrictive à la conduite de ces véhicules.

Ces demandes devront avoir été introduites dans les 5 ans à compter de la publication de l'ordonnance en objet.

Plus d'infos : <http://service-public-particuliers.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto/Permis/Obtenir-le-permis-A-restreint-aux-tricycles-a-moteur>

#### Le permis BE (voiture avec remorque de plus de 750kg)

Le permis B+E (voiture avec remorque de plus de 750 kg), qui était jusque-là une extension du permis B délivrée de cinq ans en cinq ans sur la base d'un certificat médical d'aptitude, devient dans ce nouveau texte, un permis BE soumis à examen.

Les titulaires d'un permis B+E en cours de validité qui souhaiteraient donc obtenir ce permis BE ne pourront demander au STC la conversion de leur permis que pendant la période de validité de celui-ci.

#### Les catégories et sous-catégories de permis

Le permis de conduire monégasque prévoit 7 catégories : A (moto), B (automobiles), BE (B avec remorque de plus de 750kg), C (transport de marchandises), CE (C avec remorque de plus de 750kg), D (transport de personnes) et DE (D avec remorque de plus de 750 kg) ;

et 6 sous-catégories pour des véhicules de dimension et de puissance inférieures :

AM (cyclomoteurs d'une cylindrée de 49,9 cm<sup>3</sup> et quadricycles légers ), A1 (motocyclettes de cylindrée inférieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup> et tricycles de moins de 15Kw), A2 (Motocyclettes d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts), A (motos et tricycles à moteur), B1 (quadricycles à moteur ), C1 (transport de 8 personnes max. mais poids véhicule inférieur à 7.500 kg), C1E (C1 avec remorque de plus de 750 kg), D1 (transport de personnes n'excédant pas 16 places assises et 8 mètres de long), D1E (D1 avec remorque de plus de 750 kg).

#### La progressivité des paliers d'âge pour les permis deux-roues

Cette réforme prévoit également une progressivité dans les permis motos, créant une sous-catégorie intermédiaire (A2) et des paliers d'âges correspondant à ceux qui ont été introduits dans les permis européens.

L'âge minimum des candidats aux divers permis est fixé à :

- 14 ans révolus pour la sous-catégorie AM ;
- 16 ans révolus pour les sous-catégories A1 et B1 ;
- 18 ans révolus pour les sous-catégories et catégories A2, B, BE, C1, et C1E ;
- 21 ans révolus pour les sous-catégories et catégories C, CE, D1, D1E et A pour les titulaires de permis A2 depuis deux ans ;
- 24 ans révolus pour les catégories A, D et DE ;

Les permis obtenus avant la publication de l'Ordonnance Souveraine restent valables.

#### Trois infos de plus

- La possibilité de passer un permis pour véhicule boîte automatique dans toutes les catégories, avec une mention restrictive inscrite sur le permis.
- La possibilité de passer les permis A, A1 et AM sur un tricycle, avec mention restrictive inscrite sur le permis.
- La durée de validité de l'épreuve théorique est portée à cinq ans.

Plus d'infos : <http://service-public-particuliers.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto/Permis/Reforme-du-permis-de-conduire-FAQ>

## Réforme du permis monégasque - les questions les plus fréquentes

### Avec cette réforme, suis-je obligé de changer mon permis de conduire ?

Non, il n'y a aucune obligation, sauf si vous conduisez avec votre permis voiture (B) un deux-roues d'une cylindrée maximum de 125 cm<sup>3</sup> et que vous sortez du territoire national ou que vous conduisez un tricycle à moteur.

### J'ai un permis de conduire pour la voiture, avec lequel je conduis un scooter de 125 cm<sup>3</sup> (ou 80 cm<sup>3</sup>). Qu'est-ce qui change pour moi ?

Si vous souhaitez conduire votre scooter en dehors de Monaco vous devrez être titulaire d'un permis A1 : motocyclettes jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> ou tricycles à moteur d'une puissance inférieure ou égale à 15 kilowatts.

### Comment puis-je obtenir le permis A1 pour continuer à conduire mon 125 cm<sup>3</sup> ?

Sur présentation au Service des Titres de Circulation d'un justificatif délivré par votre assurance et du formulaire de « demande d'obtention de la catégorie de permis A1 ». Le modèle du justificatif et le formulaire peuvent être retirés au Service des Titres de Circulation (23, Avenue Albert II), et sont également téléchargeables sur le site du Gouvernement : [spp.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto](http://spp.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto) rubrique permis.

### Quelle est la démarche pour obtenir mon permis A1 en justifiant d'une assurance d'un deux-roues ?

Il vous suffit de déposer les deux documents (le formulaire et le justificatif d'assurance), une photo et 21 Euros pour les frais administratifs, au Service des Titres de Circulation, en vous présentant avec votre permis de conduire actuel et une pièce d'identité monégasque ou la carte de résident. Un nouveau permis vous sera délivré, 48h minimums après le dépôt de votre dossier complet.

### Cela fait plus de cinq ans que je n'ai plus de deux-roues, mais j'ai besoin d'avoir le permis A1, car à l'étranger j'emprunte parfois le deux-roues d'un ami ou j'en loue un. Que dois-je faire ?

Comme vous ne pouvez pas fournir au Service des Titres de Circulation de justificatif de l'assurance d'une motocyclette légère pendant au moins un an dans les cinq dernières années, il va falloir que vous passiez une épreuve pratique de contrôle de votre connaissance des règles de circulation spécifique à cette catégorie de permis et de votre aptitude au pilotage (code et conduite).

### Quelle est la démarche pour passer cette épreuve pratique de contrôle ?

Après avoir déposé le formulaire de « demande d'obtention de la catégorie de permis A1 », une photo, justifié de votre identité (carte d'identité monégasque ou carte de résident) et réglé les 49 € de frais administratifs auprès du Service des Titres de Circulation, une convocation vous sera délivrée avec la date et l'heure de l'épreuve. Le jour dit, vous vous présentez sur le site des épreuves, sur la digue Est du port de Fontvieille à gauche de l'héliport, avec une pièce d'identité, votre permis de conduire en cours de validité, un deux-roues ou un tricycle à moteur et son attestation d'assurance.



### **Pouvez-vous m'en dire plus sur l'épreuve théorique du permis A1 ?**

L'épreuve théorique est un test de connaissance sur le code de la route. Le candidat tire au sort une fiche parmi 4. Chaque fiche comprend 5 questions du code de la route. Le test est validé si le candidat donne correctement au moins 3 bonnes réponses.

### **Et sur l'épreuve de conduite ?**

Cette épreuve s'effectue sur la digue Est de Fontvieille à gauche de l'héliport, sur un parcours à faible allure imposée et délimité par des cônes et des piquets. L'épreuve n'est pas validée si le candidat a renversé plus d'un 1 cône ou 1 piquet et mis une fois un pied à terre. Le candidat pourra effectuer un seul parcours supplémentaire en cas d'échec au premier passage.

### **Dans le cadre de mon activité professionnelle, les salariés de mon entreprise conduisent des scooters 125 cm<sup>3</sup>. Pourront-ils continuer avec cette réforme du permis ?**

Oui, car le Service des Titres de Circulation pourra accepter directement, au titre des justifications d'assurance, les attestations d'employeur précisant que leur salarié conduit régulièrement un 125 cm<sup>3</sup> dans le cadre de son activité professionnelle (avec justificatif d'assurance des véhicules conduits). Il faudra justifier d'un an de conduite pendant les 5 dernières années.

### **J'ai un scooter à trois roues de 400 cm<sup>3</sup> puis-je continuer à le conduire avec mon permis voiture (B) ?**

Jusque-là, les tricycles et en particulier les scooters à trois roues symétriques pouvaient être conduits avec les permis quadricycles (B1) et voiture (B). Pour éviter que les conducteurs ne se trouvent, subitement, dans l'impossibilité d'utiliser leur propre véhicule, les personnes justifiant de l'assurance d'un tricycle à moteur d'une puissance supérieure à 15 Kw pendant 6 mois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pourront obtenir un permis A, mais avec restriction d'usage aux tricycles à moteur.

Par ailleurs, les permis de catégorie B délivrés avant l'entrée en vigueur de l'Ordonnance Souveraine le 15 juin 2015 permettent la conduite des tricycles à moteur jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2016. (Voir le site du Gouvernement : [spp.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto](http://spp.gouv.mc/Transports-et-voyage/Auto-moto) rubrique permis).

### Si je ne sors pas de Monaco avec mon 125 cm<sup>3</sup>, est-ce que je peux continuer à le conduire avec mon permis voiture (B) ?

Oui en effet. Les titulaires d'un permis voiture (B) depuis plus de 2 ans pourront continuer à utiliser un deux-roues jusqu'à 125 cm<sup>3</sup> uniquement sur le territoire national, mais attention vous ne serez plus en règle dès que vous passez la frontière. La sagesse conseille d'obtenir un permis A1 en justifiant d'une assurance ou en passant l'épreuve pratique de contrôle.

### Combien de temps ai-je pour convertir mon équivalence en permis A1 ?

Attention, l'obtention des permis A1 et A en application des dispositions transitoires n'est ouverte que pendant 5 ans à compter de la publication de l'ordonnance, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020.

### J'ai un permis B+E valable encore quelques mois. Que dois-je faire ?

A compter du 16 juin 2015, le permis B+E (voiture avec remorque de plus de 750 kg), qui était jusque-là une extension du permis B délivrée de cinq ans en cinq ans sur la base d'un certificat médical d'aptitude, devient un permis BE soumis à examen. Vous devez donc rapidement demander au Service des Titres de Circulation la conversion de votre permis B+E en permis BE. En effet, cette demande ne pourra être effectuée que pendant la période de validité de votre permis B+E.

## Préparation de la saison estivale au Larvotto

A l'approche de la saison estivale, l'espace balnéaire du Larvotto mobilise les services de l'Etat et de la Mairie dans la préparation et la remise en état des plages et lieux publics. Un site qui est un espace balnéaire mais aussi une réserve marine.

Concernant les préparatifs de la saison estivale, la Direction des Affaires Maritimes s'est chargée de faire retirer la totalité des palissades qui protègent le site l'hiver pour le 25 avril et de mettre en œuvre le système des batardeaux qui protègent l'espace en cas de coup de mer pendant la période estivale.

La DAM a également conduit les travaux de nivellement de la plage du 13 au 24 avril sur l'ensemble de la plage. L'organisation des travaux a été menée en coordination avec les commerçants et restaurateurs du bord de plage, de façon à aménager les horaires de travail pour tenir compte des contraintes des uns et des autres.

L'an prochain, comme tous les 5 ans, la DAM fera procéder à l'engraissement des plages, pour compenser l'érosion ou le tassement du sable, par des gravillons de taille entre 4 et 6 mm uniformément répartis sur l'ensemble des deux anses.

A noter que cette année, la partie plage publique va être agrandie avec la suppression d'une concession privée, offrant ainsi un espace en un seul tenant de plage publique sur la partie Est du Larvotto.

Pour info, la plage du Larvotto couvre environ 14.300 m<sup>2</sup>, les plages privées occupant environ 3.100 m<sup>2</sup> de cette superficie.

Concernant les filets anti-méduses qui protègent depuis 2008 les plages du Larvotto ceux-ci seront déployés dans les deux anses du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre. Financé par l'Etat, ce dispositif a permis de réduire le nombre de soins recensés au poste de secours pour des piqûres de méduses.

Durant la saison, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, la Société Monégasque d'Assainissement déploie un dispositif en personnel et en matériel de 8h à 18h, 7 jours sur 7, afin d'assurer la propreté du site, sur terre et sur mer. Le tracteur muni d'une cribleuse permet de ramasser chaque jour les déchets sur la plage jusqu'à 20 cm de profondeur tout en retournant les graviers. Tandis que le jet ski de la SMA intervient également quotidiennement afin de nettoyer la surface des eaux, tant à l'intérieur des filets qu'à l'extérieur.

Au plan sanitaire, la Direction de l'Environnement avec les moyens maritimes de la DAM, assure la surveillance de la qualité des eaux de baignade au moyen de prélèvements hebdomadaires sur le site du Larvotto, mais également sur tous les lieux de baignade du littoral monégasque : plages du Méridien et des Pêcheurs et solarium de la digue.

La DE dispose d'un laboratoire dans lequel du personnel spécialisé analyse les échantillons d'eau de mer. Ces analyses physico-chimiques et bactériologiques qui ont débuté le 1<sup>er</sup> mai et s'achèveront le 30 septembre ont révélé jusque-là une bonne qualité de l'eau.

La Direction de l'Environnement reconduit également le programme de surveillance environnementale de l'algue « *Ostreopsis Ovata* » au Larvotto, pour la période du 15 juin au 31 août. Cette surveillance est basée sur des échantillonnages d'algues et d'eau en plusieurs sites de la plage du Larvotto, réalisés par l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer.

La procédure de prévention du risque lié à la présence de cette algue mise en service depuis l'été 2009 en coordination avec la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, la Division de Police Maritime et Aéroportuaire et le Corps des Sapeurs-Pompiers tient compte des seuils d'alerte et de pré-alerte utilisés en France.

## Annexe

Bio de M. Patrice Cellario

Né le 21.11.1953

Nationalité : Monégasque.

Marié, 3 enfants.

Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur de la Principauté de Monaco

Ministère d'Etat

Place de la Visitation

MC – 98000 Monaco

Téléphone : +377 98 98 82 76

Télécopie : +377 98 98 82 45

Courriel : patrice.cellario@gouv.mc

### **CURSUS PROFESSIONNEL :**

#### ***Depuis le 4 avril 2015 :***

Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur de la Principauté de Monaco

#### ***De novembre 2009 à mars 2015 :***

Directeur Général du Département de l'Intérieur de la Principauté de Monaco

#### ***De janvier 2008 à octobre 2009 :***

Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité de la Principauté

- Gestion de l'Urbanisme prospectif et réglementaire
- Refonte des Règlements d'urbanisme de la Principauté
- Présidence de la Commission Technique de Sécurité
- Elaboration des politiques publiques (habitat, mobilité, et du programme des opérations publiques

Commissaire de Gouvernement près de la Société des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)

#### ***De janvier 2001 à janvier 2008 :***

Directeur de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme de la Principauté

- Lancement et pilotage du concours sur l'Urbanisation en Mer
- Refonte progressive des règlements d'urbanisme de la Principauté
- Lancement du concours du port
- Elaboration des programmes des opérations publiques